



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 27 MARS 2023 à 20h00
(Sottens, à l'Emetteur)

Le Président, Christophe Korber ouvre la séance à 20h01. Il salue les membres présents.
L'ordre du jour est accepté par l'unanimité.

01. Ouverture de la séance

La parole est passée à la secrétaire qui procède à l'appel.
Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

02. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Bernard Krieg a plusieurs remarques dont une au point 5 des communications de la Municipalité sur la STEP régionale de l'épuration moyenne Broye. Il souhaite modifier la formulation de la fin du paragraphe : « cependant comme la société Crema va quitter Lucens, les bases de calculs de l'EMB sont modifiées et celles-ci pourraient avoir des incidences sur le raccordement de Sottens ».

Une seconde remarque concernant le chapitre énergie, le 2^{ème} paragraphe, « il relève qu'un soutien à toute personne nécessite une modification du règlement du fonds pour le développement durable. Ceci nécessite, un passage pour votation devant le Conseil pour la modification de ce règlement. »

Mathilde Goumaz a une remarque au point 11 concernant la 2^{ème} partie. Il n'est pas prévu de refaire l'isolation de l'église de Peney-le-Jorat. Il s'agira d'un préavis pour une demande de réfection en lien avec des problèmes d'humidité.

Christophe Korber précise que la Municipalité a encore quelques corrections à ajouter au dernier PV. Celles-ci n'ayant pas d'incidence sur le contenu, le PV sera vu directement avec la Municipalité.

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Le PV est approuvé à l'unanimité du Conseil.

03. Nomination de la secrétaire du Conseil

Le Président Christophe Korber informe de la démission de la secrétaire et invite Mme Alisson Croce, qui s'est proposée pour le poste, à se présenter au Conseil.
Mme Croce est élue par applaudissements.

04. Communications du Président

Le président n'a pas de communication.

05. Réponses aux Postulats

a. Schertenleib

René Pernet présente Mr Julien Niquille de la DGMR, responsable du secteur offre des transports publics pour le canton afin d'apporter des réponses concernant le postulat Schertenleib.

Mr Julien Niquille prend la parole. Il y a beaucoup de changements dans les horaires qui doivent être apportés pour notamment absorber l'augmentation de la demande ainsi que par un certain nombre de travaux.

Ces nouveaux horaires seront disponibles en décembre 2024, pas avant.

La première demande du Postulat était de pouvoir dévier la ligne 435 par Montaubion-Chardonney mais cela ne sera pas possible à cause de contrainte d'accroche à Thierrens avec les écoles et à Epalinges Croisettes avec la circulation aux heures de pointe.

La deuxième demande était de passer par Montaubion-Chardonney et Sottens avec la ligne 440. Dès 2025, il y aura des modifications sur cette ligne afin de desservir Montaubion-Chardonney ainsi que Sottens mais uniquement aux heures de non contrainte scolaire pour ce dernier village. Pour un temps de trajet entre Moudon et Echallens de 52 minutes.

Le volume d'offre sera à peu près le même qu'aujourd'hui, soit 11 paires de trajets en semaine et le week-end à 7-8 paires. Cela étant encore à discuter.

David Schertenleib demande s'il y aura des correspondances à Villars-Tiercelin et à Poliez-Pittet. Julien Niquille ne peut pas apporter de réponse précise actuellement.

Julien Niquille précise que les bus articulés ne sont pas adaptés à tous les tronçons, concernant la ligne 435 notamment.

Stéphanie Grimm demande si la ligne des TL de Froideville-Lausanne pourrait être tirée jusqu'à Villars-Tiercelin comme demandé en 2011.

Julien Niquille répond qu'il y a un manque de demande à Villars-Tiercelin et qu'un tel changement engendrerait une réorganisation des lignes trop importante.

Stéphanie Grimm aborde aussi le thème des bus pyjama. Julien Niquille répond que les lignes des bus pyjama sont gérées par le canton et les offres ont été triplées depuis un certain nombre d'années.

René Pernet remercie Julien Niquille pour sa visite.

Les questions complémentaires sont à adresser à la Municipalité.

Les réponses de la Municipalité sont acceptées à la majorité avec deux abstentions.

b. Grimm

Bernard Krieg rappelle quelques points du Postulat.

En réponse, concernant les bornes électriques, celles-ci doivent être obligatoirement alimentées en partie par une installation solaire photovoltaïque. Si cela n'est pas possible dans l'immédiat, les bornes devront être installées dans une zone qui s'y prête.

Les zones suivantes, en ordre de priorité, ont été retenues pour l'installation de ces bornes : le collège de Peney-le-Jorat, l'Emetteur de Sottens, le Casino de Villars-Mendraz et le nouveau bâtiment de Villars-Tiercelin actuellement en projet. Il n'y a pas de projet de localisation sur Montaubion-Chardonney actuellement.

La priorité 1 sera étudiée par la Municipalité et les commissions quant à sa faisabilité et les coûts d'avant-projet cette année 2023 et début 2024.

En plus de la subvention pour les vélos électriques à toute la population, La Municipalité souhaite encourager celle-ci à utiliser tout type de mobilité douce.

Stéphanie Grimm remercie la Municipalité pour cette avancée.

Le Conseil accepte à la majorité la réponse de la Municipalité, avec une abstention.

06. Communications de la Municipalité

René Pernet prend la parole.

Collaborateurs de la commune

Concernant la voirie, M. Jérôme Gingins avait donné sa démission pour le mois de mars de cette année. Un nouveau collaborateur M. Arnaud Zurkinden de Thierrens a commencé son activité dans l'équipe début mars.

Concernant l'administration, la greffe adjointe, Mme Catherine Reinhard continue son mandat à durée déterminée jusqu'à la fin de cette année à 20%. Ensuite cela sera réévalué en fonction des besoins. Joëlle Braillard a recommencé à 30% début Janvier. Elle travaille aujourd'hui à 40%.

Un contact a été pris avec le commissaire d'apprentissage afin de déposer une demande pour former un éventuel apprenti dans le domaine de la voirie.

Antennes 5G

Concernant celle de Dommartin, pour rappel un tiers de l'église appartient à la commune, les oppositions qui ont fait suite à la mise à l'enquête ont été levées. Un recours au tribunal fédéral est en cours.

Sur le site de l'Emetteur, Swisscom a fait une demande de modification des antennes existantes. Une mise à l'enquête est en cours jusqu'au 4 avril. Actuellement aucune demande ou opposition.

Sur Peney-le-Jorat, Swisscom souhaitait modifier l'antenne située à l'entrée du village avant le garage dans un but de modernisation. Dossier en cours actuellement.

Parallèlement, Sunrise est revenu avec une demande pour mettre une antenne sur la grande salle de Peney-le-Jorat. Cela a été refusé par la Municipalité. Celle-ci demande que les deux opérateurs trouvent une solution ensemble.

PaCom

Celui-ci est à l'enquête jusqu'au 16 avril. Une quinzaine de propriétaires ont pu faire part de leur demande à la Municipalité. La plupart des propositions ont pu être retenues mais d'autres non. Certains propriétaires ne seront pas satisfaits.

Suite à la fin de la mise à l'enquête, chaque opposant devra être reçu par la Municipalité. Soit une solution envisageable pourra être trouvée ce qui engendrera une mise à l'enquête complémentaire qui devra être validée par le canton. Pour celles qui n'auront pas trouvé de solution, la Municipalité proposera de lever les oppositions. Une autre alternative sera de lever des oppositions. L'étape suivante après validation du canton, sera une présentation devant le Conseil dans le but de lever des oppositions et de valider le PaCom.

Johan Viret interpelle la municipalité. Comment des projets ont pu être défendus devant le canton si des propriétaires ont été auditionnés après que la Municipalité se soit rendue devant le canton.

René Pernet répond qu'il avait été annoncé que des négociations avec le canton auraient lieu en février. Les demandes après cette rencontre ont été traitées dans le même sens que les précédentes.

AIEHJ

Le bureau CSD a été mandaté afin d'étudier le site de l'AIEHJ dans le but de savoir s'il y aurait un potentiel d'eau non concerné par la problématique du chlorothalonil. Notamment entre Poliez-Pittet, Villars-Tiercelin, les hauts de Villars-Tiercelin, le chalet Villars et les forêts. Il en ressort que trois-quatre sites ne seraient pas concernés par la problématique du chlorothalonil. L'AIEHJ doit maintenant continuer les démarches, à savoir si elle souhaite effectuer des forages pour obtenir des informations plus précises ou garder ces éléments en réserve.

Un certain nombre de mesures correctives ont été prises en 2022 et continuent d'être mises en oeuvre

cette année afin de pallier à la problématique des écoulements d'eau liés aux orages.

Une autorisation a été délivrée par le canton en février dernier afin de débiter les travaux des berges du Vany. Au vu du début des sorties de bétail à cette période sur les pâturages et prairies concernés, les travaux sont reportés à fin août, septembre.

Eaux usées et STEP

La Municipalité a reçu l'EMB une nouvelle fois. La STEP de Sottens à moyen terme étant menacée de fermeture, un raccordement avec la STEP de EMB à Lucens serait envisagé. Ce raccordement pourrait être possible seulement si la problématique du chalet de Sottens est réglée. Dossier en cours.

Route et chemin

Le prestataire Gemetris a été reçu avec les collaborateurs de la voirie et des eaux afin de transférer des données du format papier au format numérique sur le système central SIT.

La volonté de la Municipalité est de centraliser les données sur un SIT afin d'avoir un meilleur accès à ces données dans le futur.

Un plan de déviation de la circulation liée à la fermeture de la route cantonale 548 de Villars-Tiercelin est présenté. Les habitants devront passer par Peney-le-Jorat.

Des travaux sont aussi prévus entre Montaubion-Chardonney et Villars-Tiercelin sur la route RC 546, avec un réaménagement des trois carrefours de Montaubion-Chardonney.

La Municipalité a rappelé au canton qu'il est nécessaire, lors de ces réaménagements, de tenir compte de la circulation des convois agricoles.

Des modifications de la circulation auront lieu lors du giron de la Broye à Hermenches au lieudit les Galites du 12 au 16 juillet. A Peney-le-Jorat, accès bordier autorisé uniquement pour le quartier de Montmeillan. Le chemin du bas de la Solitude sera fermé. La route d'Hermenches au Moulin de Peney sera fermée lors du cortège le dimanche.

Energie

Ce point sera abordé dans la présentation du Préavis 15-2023.

Un nouveau document de directives pour obtenir les subventions a été rédigé.

Programme cantonal éco logement : peu de retour à la Municipalité. Bernard Krieg se demande si la Municipalité ne devrait pas être plus performante dans la communication avec les citoyens.

La Municipalité et la commission continuent à analyser les consommations des bâtiments communaux afin d'engendrer une action de ce côté.

07. Préavis 13-2023 : Benne compactante pour Villars-Mendraz

David Gavillet prend la parole et rappelle les éléments clés présents dans le préavis concernant l'installation d'une benne compactante à Villars-Mendraz. La benne serait vidée en moyenne 2 fois et demi par année, ce qui permettra de faire des économies.

Dans le futur, une uniformisation au sein de la commune est souhaitée par la Municipalité avec l'introduction d'une carte qui donnera accès à toutes les bennes ainsi qu'à la future déchetterie. La Municipalité propose pour cette année les travaux de remplacement de Villars-Mendraz.

Il est important d'éloigner le plus possible l'installation de la place de jeu. Il n'y a pas d'autre endroit mieux adapté pour l'installation que celui présenté ce jour. La benne sera pratiquement collée au bâtiment, les fenêtres donnant sur celle-ci sont borgnes, elles se situent dans un local de stockage de copeaux pour le chauffage.

Des places de parcs seront créées grâce à la place libérée suite au retrait des moloks. Des idées seront cherchées afin de camoufler au mieux la benne dans son environnement.

Concernant les odeurs, celles-ci sont neutralisées par un spray spécial au sein de la benne.

La parole est donnée à la commission des finances pour la présentation de son rapport.

La commission ad-hoc présente son rapport.

La discussion est ouverte, il n'y a pas de question.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

08. Préavis 14-2023 : Crédit pour arrêt de bus Parcours Handicap

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La commission des finances présente son rapport.

La parole est donnée à la commission ad-hoc pour la présentation de son rapport.

Bernard Krieg a une remarque. Ce projet ne fait pas l'unanimité et cela est compréhensible. Il rappelle que des travaux sur la route 548 de Villars-Tiercelin sont prévus, il faut donc en profiter. Un premier sondage avait été fait au sein de la commission, à majorité positive. Un premier projet réduit avait été proposé mais ne convenait pas aux exigences nécessaires du canton. Celui-ci n'entre pas en matière de poser un passage piéton sur la zone. De la signalisation adaptée sera posée afin d'avertir les usagers de la route de la traversée de personnes à mobilité réduite.

A propos du financement, le canton subventionnera 50% du projet, à travers la péréquation les 70% des 50% restant seront aussi subventionnés. Il restera 15% du projet à financer. La Municipalité a demandé à Mme Sophie Chanel du Parc naturel du Jorat de se charger de rechercher des donateurs. Pour l'instant retour négatif de la Loterie Romande, Pro Infirmis ainsi que d'autres entités. La Municipalité va continuer des recherches.

Au niveau du génie civil, les bordures en béton normal seront posées plutôt que des bordures en granit. Ce qui permettra de faire des économies.

Il est évidemment difficile d'évaluer l'incidence de cet arrêt de bus, avant sa mise en œuvre.

Le président demande s'il y a des questions.

Esther Stadler est ravie de ce projet. Cela apporte plus de sécurité, la circulation étant dense.

Mais comment feront les personnes en chaises roulante pour prendre l'allée en pavés qui a une pente à sûrement plus de 6% sur les 100 premiers mètres ?

Actuellement, suite à des témoignages, plusieurs personnes à mobilité réduite ne se rendent plus sur le parcours car il y a beaucoup de monde le mercredi après-midi et le week-end. Les places de parcs sont souvent complètes pendant ces périodes.

Ensuite, dans quelles mesures développer l'accueil et les installations comme une buvette ou autre sans entraver l'activité agricole dans la zone ou vis-versa.

Favoriser l'arrivée avec le bus sur la zone est bien mais il faut être prudent à l'avenir s'il viendrait à avoir un trop fort développement.

Les WC handicapés sont systématiquement fermés mais une clé peut être demandée à l'association des handicapés. Normalement, chaque handicapé est en possession d'une telle clé.

Joëlle Février n'étant pas présente a transmis des remarques que le président partage avec l'assemblée. Celle-ci rejoignent celles venant d'être exposées.

Il n'y a pas d'autre question ou remarque.

Le Président passe au vote, il y a 6 oppositions et 11 abstentions, le préavis est accepté à la majorité.

René Pernet remercie l'assemblée pour le résultat du vote. Il partage avec le Conseil un témoignage d'une personne tétraplégique qui apprécie particulièrement ce parcours « handicap et nature ».

09. Préavis 15-2023 : Modification du règlement du fonds durable

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La commission énergie fait part de son rapport à l'assemblée.

Bernard Krieg apporte des précisions. Le règlement doit être revu pour permettre d'être plus large quant aux personnes pouvant demander une subvention, ne pas s'adresser uniquement aux propriétaires

fonciers. La fiche de mobilité a été développée pour apporter plus de simplicité et encouragera plus de personne à utiliser un autre mode de transport.

Le règlement doit de ce fait être adapté, un nouvel article est ajouté, le numéro 19.

Une offre étendue de soutien à la mobilité. Un certificat de garantie doit être présenté afin de s'assurer que le vélo en question n'a pas été fabriqué en Chine par exemple.

Le préavis est soumis au vote. Il y a deux abstentions, le préavis est accepté à la majorité.

10. Communication (2^{ème} partie)

René Pernet prend la parole et annonce les manifestations locales. Les informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

Le samedi 29 avril à lieu la plantation de l'arbre de mon enfance.

Du 7 au 11 juin à lieu l'Union des communes vaudoises (Union 23). Dans le cadre de cette manifestation, une boucle pédestre est organisée.

En septembre, un événement en lien avec l'accueil des nouveaux habitants aura lieu.

La Municipalité a fait part de son soutien à la délégation du comité du giron de la Broye de Hermenches pour ce qui est de la circulation, dans la limite de ce que la commune peut faire. Les collaborateurs de voirie seront amenés à poser des pare-neiges.

Intendance refuge

René Pernet remercie Stéphane Sauvageat ainsi que son épouse pour le nombre d'années effectuées dans l'intendance du refuge de Riond-Bosson. Suite à la démission de Stéphane et Irène, c'est M. Sanabria de Villars-Tiercelin qui reprend l'intendance. Il a commencé sa formation en novembre passé et a débuté en décembre.

Eglise de Peney-le-Jorat

La suite de la parole est donnée à Mathilde Goumaz qui explique que le préavis qui devait être présenté ce jour pour des travaux d'entretien et d'assainissement d'humidité de l'église de Peney-le-Jorat sera revu et présenté lors du prochain Conseil en juin. En effet lors de discussions avec les commissions concernées, il a été vu que le toit de l'église pourrait poser problème à l'avenir. Le nouveau préavis sera donc basé sur une rénovation de l'église.

Evènement

Promouvoir la santé par le mouvement, la commune est cette année inscrite au mouvement « Le Gros d'Vaud bouge » qui a lieu pendant tout le mois de mai dans le cadre de « la Suisse se bouge ». Cet évènement propose des activités afin de cumuler des minutes de mouvement. Treize communes sont inscrites à cet évènement. Des activités sont prévues dans la commune mais aussi dans les autres communes.

En mai, les mercredis « je bouge » ont été imaginés par Elisabeth Krieg Mueller à l'Emetteur de Sottens avec diverses activités en fin d'après-midi tous les mercredis.

Des portes ouvertes proposées par Maude Robert, dans lesquelles il y aura des cours de yoga et pilates.

Garderie Villars-Tiercelin

En lien avec la rénovation de l'école et de la garderie, la Municipalité souhaite consulter les habitants du village et futurs usagers pour l'aménagement extérieur de ces bâtiments.

Un concours de dessin qui paraîtra dans le journal de la commune sera organisé pour les enfants sans limite d'âge afin de connaître leurs idées.

Olivier Sonderegger demande comment la population aura des informations en lien avec « Gros de Vaud se bouge ». Mathilde Goumaz répond que se sera par le journal de commune et par la distribution de flyers. Le Gros de Vaud fera aussi sûrement de la publicité.

Bernard Joss informe l'assemblée que le carillon du clocher de Villars-Mendraz a été arrêté de 23h à 5h car l'appartement se trouvant à côté avait de la peine à être loué.

Pas d'autre question.

11. Divers et propositions individuelles

Grégoire Taniger présente Run2aid qui aura lieu le 22 et 23 avril au refuge des Croisées à Villars-Mendraz. Les infos se trouvent sur le site internet de la commune. Email : run2aid24h@gmail.com

Amélie Jaquier Gallay présente l'association « l'Antenne » de Sottens. Le but de cette association est de favoriser le lien entre les habitants de la région. Proposant des événements réguliers à tarif libre. Amélie présente des événements qui auront lieu cette année dont un concert sur le site de l'Emetteur.

Maurice Angéloz a une question concernant les forêts. Quelle est la procédure concernant le nettoyage des restes de branches lors de travaux forestiers ? Le chemin du Russel direction Villars Mendraz n'est plus praticable (ou difficilement) suite à des travaux forestiers. Pourquoi dans les autres communes ces restes de branches sont mis en andins ?

Bernard Joss prend la parole, les travaux sont récents voilà pourquoi le chemin n'est pas praticable. Le reste des branches est laissé au sol volontairement. Il s'agit d'une pratique du Groupement forestier. La mise en andins demande des coûts supplémentaires.

Patrick Braillard pose une question concernant une éventuelle rénovation d'un pont se situant sur le chemin reliant le chalet de Sottens et Hermenches.

René Pernet répond que la mise à l'enquête a été faite fin 2021 pour des travaux en 2022.

L'équipe forestière qui devait s'occuper de ces travaux sur demande du garde forestier n'a au final pas été présente. La Municipalité s'est donc tournée vers les tigestes, il était trop tard pour mettre au programme ces travaux en 2022. Les travaux seront faits d'ici cet automne.

Stéphanie Grimm demande s'il serait possible d'avoir le PV deux-trois semaines après le Conseil, et demande s'il serait possible d'avoir les adresses email des conseillés sur l'intranet.

Le Président du Conseil répond que si cela ne pose aucun problème que les adresses email se trouvent sur l'intranet, celui-ci sera mis à jour avec ces informations.

Angélo Rubin souhaite que l'adresse email de chaque conseiller soit caché lors d'envois groupés à tout le Conseil.

Les prochains Conseils auront lieu le 12 juin et le 25 septembre 2023.

Le Président remercie l'assemblée.

La séance est levée à 22h05.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Alisson Croce